

Paris, le 4 décembre 2019

Madame Ursula von der LEYEN
Présidente
Commission européenne
Bruxelles

Concerne : la mise en œuvre de l'article 17 du TFUE par la Commission européenne

Madame la Présidente,

D'abord permettez-nous de vous féliciter de l'installation de la nouvelle Commission que vous présidez et qui pourra, nous l'espérons, redynamiser l'Union européenne.

Notre association laïque est un partenaire actif et ancien des consultations faites dans le cadre de l'article 17 du TFUE. A propos de la lettre de mission que vous aviez adressée à Mme Jourova qui était initialement pressentie pour diriger ces rencontres de dialogue, vous aviez reçu un courrier de nos collègues de l'AEPL. Ceux-ci s'inquiétaient de ce que la formulation que vous aviez utilisée pouvait laisser croire que vous donniez la priorité au dialogue avec les églises, celui avec les organisations philosophiques apparaissant comme secondaire. Nous partageons leur inquiétude.

Dans une Europe qui se sécularise depuis de nombreuses années, avec l'obligation de neutralité et d'équité qui est faite aux instances européennes, accorder une priorité aux églises sur les organisations philosophiques et non confessionnelles serait tout simplement incompréhensible et préjudiciable au travail que nous pourrions accomplir en commun.

EGALE défend très explicitement les valeurs européennes et a toujours eu à cœur de nourrir ce dialogue par des réflexions constructives et des recommandations réalistes et concrètes. Nous espérons, Madame la Présidente, que vous pourrez nous rassurer afin que ce dialogue puisse se poursuivre dans la plus grande confiance, comme cela a toujours été le cas.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.



Martine CERF
Secrétaire générale



Françoise LABORDE
Sénatrice, Présidente